



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2017**

MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **QUATORZIÈME** jour du mois de **DÉCEMBRE** de l'an **DEUX MILLE DIX-SEPT**, à 18 heures, à l'endroit habituels des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Deborah Bishop, Hélène Hamel, Joshua Richer, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)**

Monsieur le Maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 heures.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Toutefois, on peut faire exception à ce principe dans le cas où tous les membres du conseil sont présents à l'assemblée extraordinaire et renoncent à recevoir cet avis de convocation. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à recevoir l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2017-12-8393

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

3.0

2017-12-8394

**Nomination de la directrice générale pour agir à titre de greffière aux fins de la séance extraordinaire du 14 décembre 2017 à 18 h (3.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil désigne la directrice générale, Me Karine Duhamel, pour agir à titre de greffière aux fins de la présente assemblée extraordinaire.

**ADOPTÉE**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2017**

4.0  
2017-12-8395

**Programme triennal d'immobilisations 2018, 2019, 2020 (4.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, que ce programme doit être divisé en phases annuelles, qu'il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité au cours de l'exercice financier de l'an 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** des élections municipales générales ont eu lieu le 5 novembre 2017 et que le conseil a disposé de peu de temps pour réfléchir en profondeur aux orientations souhaitées par la Ville pour les années futures;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la Ville de Stanstead, conformément à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, lequel est joint sous l'**Annexe A**.

**QUE** le conseil souhaite mentionner que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2019 et 2020 est sommaire et qu'il sera retravaillé au courant de l'année 2018 afin de définir, l'an prochain, des orientations plus précises;

**QUE** le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, à savoir l'édition de février 2018 du bulletin municipal *La Diligence*.

**ADOPTÉE**

5.0

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement du budget.

**NOM**

**SUJET**

6.0  
2017-12-8396

**LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18 h 05.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2017**

\_\_\_\_\_  
**GREFFIÈRE**

\_\_\_\_\_  
**MAIRE**

*Respectueusement soumis,*

\_\_\_\_\_  
**Philippe Dutil,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Me Valérie Manseau,**  
Greffière

\_\_\_\_\_  
**Me Karine Duhamel,**  
Directrice générale